

**Mutations / Nominations Rentrée 2019**  
**Calendrier prévisionnel 1<sup>er</sup> degré**

Les dossiers de demandes de mutation intra-académique (02/60/80) ou inter-académique seront à retirer auprès des établissements début décembre.

Ils seront à retourner pour **le 18 janvier** :

- ✓ Dossier inter-diocésain (hors académie d'Amiens) directement auprès de leur DDEC
- ✓ Dossier Intra-académie d'Amiens auprès de leur chef d'établissement (qui transmettra à la DDEC)

**26 février : CIDE (Commission Interdiocésaine de l'Emploi) n° 1** : Codification des demandes

**Du 19 mars au 2 avril** : affichage des services vacants ou susceptibles de l'être pour les maîtres en contrat définitif (priorités **A contractuels définitifs en réduction de service ou en demande de réintégration** et **B contractuels définitifs en demande de mutation**).

Les maîtres contactent les directeurs des établissements où ils souhaitent être nommés. Ils remettent leur fiche de vœux à leur chef d'établissement, qui transmettra à la DDEC.

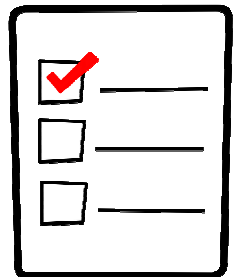
**29 avril : CIDE n° 2** : propositions de nomination

**16 mai : CIDE n°3** : retour des propositions de nomination

**Du 21 mai au 4 juin** : affichage des services vacants ou susceptibles de l'être pour les maîtres en contrat provisoire (priorités C1, C2 et C3)

Les maîtres contactent les directeurs des établissements où ils souhaitent être nommés. Ils établissent leur fiche de vœux

Ils remettent leur fiche de vœux à leur chef d'établissement, qui transmettra à la DDEC.



**11 juin : CIDE n°4** propositions de nomination

**3 juillet : CCMI (Commission Consultative mixte Interdépartementale)** pour les propositions de nomination des maîtres contractuels définitifs (priorités A et B) ou provisoires (priorité C)

**4 juillet : CIDE n°5** : propositions de nomination pour les lauréats des concours 2019 (priorités D1) et des concours 2018 en renouvellement (priorités D1 et D3).

**11 juillet : CCMI** : propositions de nomination (priorités D1 et D3)

**12 ou 15 juillet : CIDE n°6** : propositions de nomination pour les suppléants en CDI (priorité E1) et en CDD (priorité E2)

Pour permettre un suivi de votre dossier en CIDE et en CCMI, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants et élus du SNEC-CFTC Picardie:

Aude CHRETIEN  
Aisne

Pascale HAMON  
Oise

Diogène PONTHEU  
Somme